



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 19 décembre 2017

**N°267/12/2017 : MISE EN PLACE D'UN SYSTEME SOLAIRE THERMIQUE SUR LA
PLAINE DE JEUX DU RAMIER - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - DEMANDE
DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ADEME ET DE LA REGION**

L'an deux mille dix-sept, le mardi 19 décembre à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 décembre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Monique VALAT, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Gaël TABARLY, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 11

Mesdames, Messieurs Brigitte BAREGES à Marie-Claude BERLY, Alain CRIVELLA à Pierre Antoine LEVI, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHARTE à Aurore KOTHE, Jean Luc BUDOIA à Véronique LAGARRIGUE, Jean-Michel MUSCATELLI à Annie GUILLOT, Quentin SUCAU à Georges DARUL, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD à Gaël TABARLY, Arnaud HILION à Valérie RABAULT, Marie-Dominique BAGUR à Thierry VIALLO

Absents : 4

Mesdames, Messieurs Maxime BERAUDO, Jean GARROCCQ, Jean Martial DEJEAN, Carole DUNET-SCHUMANN

PRÉFECTURE
de TARN-ET-GARONNE

26 DEC. 2017

ARRIVÉE

Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la création de la plaine de jeux de football du Ramier, la Ville a souhaité mettre en place un système de production d'énergie renouvelable adapté à ce nouveau site.
Le choix s'est ainsi porté sur un système de production d'eau chaude par le solaire qui bénéficierait aux futurs vestiaires.

Le coût d'installation des équipements, à savoir principalement des capteurs solaires et ballons, a été estimé à 46 000 € HT.

La mise en place de ce procédé peut faire l'objet de cofinancements de la part de l'Etat, par le biais de l'ADEME, et de la Région. A cet effet, il vous est demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Système solaire thermique	46 000 €	Etat – ADEME	19 066 €
		Région	17 734 €
		Ville de Montauban	9 200 €
TOTAL	46 000 €	TOTAL	46 000 €

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'ADEME et de la Région, ainsi qu'à signer tout document ou convention nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération, notamment avec ses partenaires financiers.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **26 DEC. 2017**

De sa publication et/ou notification le : **26 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 20 décembre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

